



# AUTO-ÉVALUATION DES COMPÉTENCES



## POUR LES ENFANTS ET PARENTS PARTICIPANTS AU VÉLO-BUS

La charte est indispensable pour les personnes participantes aux vélos-bus. Il s'agit d'un contrat moral revenant sur le cadre et les obligations de chacun et chacune. Elle est accompagnée de l'auto-évaluation du niveau de compétences et du matériels vélo.

### Les enfants qui participent doivent savoir :



Monter et descendre de son vélo

Mettre mon casque correctement

S'arrêter correctement, avec les deux freins, de manière précise et/ou urgente

Tourner et éviter les obstacles

De maintenir mon équilibre et contrôler ma trajectoire

S'adapter ma vitesse (ralentir, changer de vitesse) selon la situation

### Parcours de vérification en U :

Placer un départ avec une ligne de 2m de long et 1m de large

- Posture : deux ou trois doigts sur les deux freins, regard au loin et démarrage avec une des pédales en haut
- Consignes : démarrage droit et rapide, roule droit dans la ligne sans faire d'écart

Faire un virage à droite au bout de la ligne puis des slaloms avant de refaire un virage à droite

- Posture : deux ou trois doigts sur les deux freins, regard au loin et non pas sur les plots
- Consignes : pas d'accélération dans le virage et pendant le slalom

Faire une dernière ligne d'accélération et proposer une zone précise de freinage

- Posture : deux ou trois doigts sur les deux freins, regard au loin
- Consignes : freinage doux et arrêt précis à l'endroit demandé





# MATÉRIEL VÉLO



## ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRE

Tout le temps :

- Frein avant et arrière
- Sonnette (audible à 20 m)
- Catadioptre avant blanc et arrière rouge
- Catadioptres latéraux (roues) et catadioptres de pédales jaunes ou oranges
- Casques pour les enfants, et fortement recommandé pour les parents

La nuit ou si la visibilité est inférieure à 200 m :

- Feu blanc à l'avant et feu rouge à l'arrière
- Hors agglomération : gilet fluorescent

Le vélo des participant-es doit obligatoirement avoir :



Les freins avant et arrière marchent

Les gaines, câbles et patins de freins sont dans un bon état

Les pneus sont gonflés selon les indications inscrites sur le flanc

Les roues sont bien accrochées et ne frottent pas, aucun rayon n'est manquant

La selle est bien réglée, ne dépasse pas le seuil maximal et ne bouge pas

Le guidon ne bouge pas sans l'axe de la roue

Les embouts de guidon existent





# CHARTRE DU VÉLO-BUS



## POUR LES ENFANTS ET PARENTS PARTICIPANTS AU VÉLO-BUS

La charte est indispensable pour les personnes participantes aux vélos-bus. Il s'agit d'un contrat moral revenant sur le cadre et les obligations de chacun et chacune. Elle est accompagnée de l'auto-évaluation du niveau de compétences et du matériel vélo.

Les enfants qui participent au vélo-bus, et leurs parents, doivent s'engager à minima à :	
De répondre aux attentes en terme de matériel et de niveau de compétences	
De respecter le code de la route et les règles de conduite en groupe	
D'être au moins 5 minutes en avance sur le planning des arrêts	
D'informer à l'avance les accompagnateur-trices en cas d'empêchement	
D'être à l'heure à l'arrêt, le vélo-bus n'attendant pas les retardataires et retardatrices	
D'être assuré, a minima avec une assurance responsabilité civile	

Nom et prénom de l'enfant :

École de référence de la ligne de vélo-bus :

J'ai bien pris connaissance de la charte du pédibus et des autres documents, J'en accepte les termes et je m'engage à les respecter.

Date :

Signature :

